

AVIS TRES IMPORTANT A DESTINATION DE TOUS LES AFFILIES

Réglementation Générale de la Protection des données (RGPD)

La RGPD est une **nouvelle réglementation européenne** pour protéger les données des citoyens. Dès mai 2018, elle impose des conditions strictes aux organisations afin qu'elles gèrent de manière optimale et sécurisée les données à caractère personnel dont elles disposent. Votre coopération étant **ABSOLUMENT NÉCESSAIRE**, pouvez-vous nous renvoyer le bulletin ci-dessous complété et signé ?

Conformément aux dispositions prévues par cette réglementation, les ASBL Ligue Belge de la Sclérose en Plaques et SAPASEP vous informent de ce qui suit:

1. Les données personnelles que vous nous communiquez librement sont conservées dans les fichiers de la LBSP-CF et SAPASEP et sont traitées dans la plus grande confidentialité, **et uniquement dans le cadre de nos missions**. Ces données ne sont pas utilisées pour des activités publicitaires ou promotionnelles, et ne sont pas communiquées à autrui, ni à l'étranger.
2. L'utilisation des données dans le cadre du service d'accompagnement ont pour seul but de poursuivre les missions sociales établies entre les usagers et les intervenants.
3. Vous avez des droits concernant vos données personnelles, ceux-ci sont détaillés au verso.
4. La Ligue Belge de la Sclérose en Plaques CF et SAPASEP vérifient la conformité de cette réglementation de la part de leurs fournisseurs et hébergeurs de données.

Pour toute information complémentaire ou consultation, n'hésitez pas à nous contacter:

rgpd@ligusep.be

ou 081/40 15 55

ou Ligue Belge de la Sclérose en Plaques/SAPASEP - rue des Linottes, 6 à 5100 NANINNE

CONSENTEMENT À LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

À renvoyer **DÈS QUE POSSIBLE** à la LBSP-CF asbl (rue des Linottes 6 – 5100 NANINNE)

Ou à rgpd@ligusep.be

Je soussigné (NOM, Prénom)

Adresse:

Date de naissance:

autorise la Ligue Belge de la Sclérose en Plaques – Communauté Française ASBL à traiter les données personnelles me concernant tel que repris plus haut.

Droit à l'information

Chacun a le droit d'être informé de ce qui sera fait des données personnelles* récoltées à son sujet. Les données récoltées ne peuvent être utilisées à l'insu de leurs propriétaires.

Droit à la curiosité

Chacun a le droit d'interroger tout responsable de traitement ** pour savoir s'il détient ou non des données le concernant. Le responsable doit alors confirmer ou non s'il détient des données, et si c'est le cas, préciser dans quel but, de quelles catégories de données et quels en sont les destinataires.

Droit d'accès

Chacun a le droit de recevoir, sous une forme intelligible, une copie des données faisant l'objet d'un traitement *** ainsi que toute information sur l'origine des données. Ce droit est exerçable par demande au responsable de traitement en faisant la preuve de son identité, par tout moyen de communication.

Droit de rectification

Toute personne peut faire rectifier des données inexactes qui se rapportent à lui, ou faire effacer ou interdire l'utilisation de données incomplètes ou non pertinentes (et ce sans aucun frais).

Droit d'opposition

Chacun peut s'opposer au traitement de ses données mais en invoquant des raisons sérieuses et légitimes. Dans le cas de marketing direct, l'opposition sera gratuite et sans aucune justification nécessaire.

Droit de ne pas être soumis à une décision automatisée

La Loi interdit qu'une décision affectant une personne de manière significative soit prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé. Cette interdiction ne s'applique pas si le traitement est fondé dans le cadre d'un contrat ou d'une disposition légale ou réglementaire.

** Données à caractère personnel*

Toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Il peut s'agir du nom, d'une photographie, d'un numéro de téléphone, d'une empreinte digitale, d'un numéro de compte, etc. Même les informations qui se rapportent à la professionnelle ou publique sont considérées comme «données à caractère personnel».

*** Responsable du traitement*

Toute personne physique ou morale qui détermine les finalités et moyens du traitement des données. Les associations de fait ou les administrations publiques sont également concernées.

**** Traitement*

Toute opération entièrement ou partiellement automatisée effectuée sur les données. Le sens du mot «opération» est très large, il peut s'agir de consultation, utilisation, modification, communication, etc. Attention, dans le cadre de traitement manuel, la loi s'applique également s'il s'agit de constituer un fichier accessible selon des critères spécifiques (classement, ordre alphabétique, etc.).